



AVIS PUBLIC

## Promulgation et entrée en vigueur Règlement numéro 744

*(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 474.2)*

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par le soussigné, de ce qui suit :

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 10 décembre 2024, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 744 intitulé :

### **Règlement sur l'imposition de taxes, de tarifications et de compensations pour l'exercice financier 2025**

Ce règlement municipal harmonisé entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1 pendant les heures d'ouverture ou sur le site web de la Ville au [www.ile-perrot.qc.ca](http://www.ile-perrot.qc.ca).

Donné à L'Île-Perrot, ce 11 décembre 2024.

**Jean St-Antoine**  
Directeur des affaires juridiques et greffier